

B-ENG-KIP-FR Mode d'emploi pour les bouteilles et les bidons

date of publication:

16.01.2024

Table des matières

1	Informations générales	1
2	Stockage	1
3	Utilisation, remplissage	2
4	Remplissage à chaud	2
5	Résistance aux produits chimiques	2
6	Dégorgement	3
7	Réutilisation	3
8	Information	3
9	Codes de recyclage	4

1 Informations générales

Ce mode d'emploi contient des informations importantes visées par la législation sur la sécurité des produits afin d'assurer la protection de la santé et la sécurité de leurs utilisateurs. Il convient de veiller à ce que les utilisateurs prennent connaissance de ces informations (directive 2001/95/CE relative à la sécurité générale des produits).

En utilisant des emballages pour matières dangereuses ONU, il est impératif de respecter l'ensemble des règlements et indications de la certification ONU régissant l'utilisation des emballages et d'informer quiconque va utiliser ces emballages pour matières dangereuses ou les remplir de matières dangereuses. Seules peuvent être utilisées les fermetures qui ont été autorisées dans le cadre d'une certification. Les certifications ONU peuvent être consultées sur le site Internet de l'Institut fédéral de la recherche et des essais sur les matériaux (Bundesanstalt für Materialforschung und -prüfung) : <https://app.tes.bam.de/php/d-bam/index.php?id=zulassung>

2 Stockage

Les bouteilles et les bidons munis d'un système de purge de l'air doivent être impérativement entreposés à la verticale. La température de stockage recommandée des bouteilles et bidons doit être comprise entre + 5 °C et + 40 °C. Des températures plus élevées peuvent entraîner des déformations des bouteilles et bidons. Les bouteilles et bidons ne doivent pas être exposés directement à la lumière du soleil afin que leurs propriétés mécaniques ne soient pas diminuées.

Date published: 23.11.2017	Compiler of document: VPE IP, Bonn Duisdorf	Approved by Process owner: VPE IP, Bonn Duisdorf	Page 1 of 4
-------------------------------	--	---	-------------

B-ENG-KIP-FR Mode d'emploi pour les bouteilles et les bidons

3 Utilisation, remplissage

Veillez ne plus utiliser les inutilisé bouteilles et les bidons cinq ans après la date de leur fabrication. Veuillez vous assurer que lors du vidage et du remplissage, l'emballage et en particulier les zones d'étanchéité, ne sont pas endommagés ou n'ont pas perdu de leurs propriétés. Évitez tout dommage mécanique et thermique aux bouteilles et bidons. Veuillez utiliser des valves de dégazage pour les produits de remplissage dégageant des gaz. Afin d'éviter tout endommagement, nous recommandons des couteaux dont les lames sont protégées pour ouvrir les films étirables.

Dans la mesure que les bouteilles et bidons que nous fabriquons sont utilisés comme emballage de transport pour des produits dangereux, nous recommandons impérativement de visser les bouchons utilisés à l'aide d'une clé dynamométrique. Nous vous communiquerons volontiers des recommandations de couple sur demande.

4 Remplissage à chaud

N'empilez pas les bouteilles et les bidons pendant qu'ils sont encore chauds. Les bouteilles et les bidons doivent être refermés uniquement après leur refroidissement ou après l'utilisation d'une valve de dégazage pour assurer un équilibrage des pressions. Les bouteilles et bidons doivent pouvoir refroidir rapidement. Lorsqu'ils sont stockés longtemps à des températures élevées (60 à 80 °C), il peut se produire une déformation permanente du bidon. Les bouteilles et bidons doivent être remplis debout, sur une surface plane. Il faut éviter les sols et les surfaces ayant des ouvertures et les palettes inappropriés (palettes légères).

Assurez une bonne stabilité de l'emballage et versez le matériau de remplissage dans le col prévu sous pression atmosphérique. Dans le cas où la température du matériau de remplissage excède 40°C pendant la mise en bouteilles, consultez auparavant le fournisseur de l'emballage. Pour empêcher des déformations sous vide en refroidissant, veillez à une aération et désaération suffisante de l'emballage pour éviter la dépressurisation. Veuillez éviter également le gerbage jusqu'au refroidissement complet de l'emballage. Pour le transport de matériaux dangereuses, l'emballage doit être fermé conforme aux règles après le remplissage et avant l'expédition.

5 Résistance aux produits chimiques

Nos produits sans certification ONU peuvent être utilisés pour l'emballage de substances et de mélanges dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 si l'utilisateur assure que les exigences de l'article 35 de ce règlement sont absolument respectées. Ce contrôle doit être effectué sous la responsabilité propre de l'utilisateur. Il convient en particulier de vérifier si les matériaux dont sont constitués les emballages et les fermetures ne sont pas susceptibles d'être endommagés par le contenu, ni de former avec ce dernier des composés dangereux. Pour obtenir des informations sur la résistance des matériaux utilisés, veuillez consulter notre catalogue. Veuillez suivre le lien: <https://www.kautex.de/de/verpackung/katalog-referenzen>

Date published: 23.11.2017	Compiler of document: VPE IP, Bonn Duisdorf	Approved by Process owner: VPE IP, Bonn Duisdorf	Page 2 of 4
-------------------------------	--	---	-------------

B-ENG-KIP-FR Mode d'emploi pour les bouteilles et les bidons

Le classement du matériau de remplissage (et par conséquent la preuve de la compatibilité chimique) résulte ensuite soit par la méthode d'assimilation définie sous ADR 4.1.1.21 ou via classement après avoir effectué un test sous condition laboratoire.

6 Dégorgeement

Les emballages n'ont pas de purge de fond, ils peuvent seulement être vidés via l'ouverture. Ceci peut s'effectuer par déversement libre ou l'utilisation des pompes ou dispositif d'évacuation appropriés. Les emballages ont tendance à « gargouiller » (formation de flot) au déversement libre, c'est pourquoi l'emballage doit être vidés avec précaution. Si l'emballage est posé pendant la vidange, la surface doit être de telle condition que l'emballage n'est pas endommagé. Si des emballages plus grands doivent être vidés également ainsi, des élévateurs et vireurs conformes sont à utiliser.

En dégorgeant par pompe électrique portative ou dispositif d'évacuation, assurez que l'emballage est positionné sur une surface plain et libre de corps étrangers. L'emballage doit être sécurisé contre le renversement. Les lances de soutirage employés doivent être appropriés pour la taille de l'emballage et le diamètre du col pour ne pas endommager l'emballage.

Le dégorgeement de l'emballage doit toujours s'effectuer sans pression. Veuillez respecter également qu'aucun vide se forme par le soutirage. Après le dégorgeement les emballages doivent être fermés avec les bouchons originaux.

7 Réutilisation

Les emballages sont principalement prévus à usage unique, en cas échéant une réutilisation au gré de la spécification et de l'usage précédent est possible. Les conditions préalables sont que l'emballage est libre de corrosion, contamination ou autres dommages avant de remplir et l'expédition.

Avant la réutilisation il est à assurer que l'emballage correspond aux mêmes exigences qu'avant la première mise en bouteille.

Chaque emballage qui présente des indices de résilience ne doit pas être réutiliser. L'utilisateur est responsable du contrôle et la réutilisation.

8 Information

Vous trouvez plus d'information dans la brochure de la/ du " Industrievereinigung Kunststoffverpackungen e.V." sous le lien suivant:

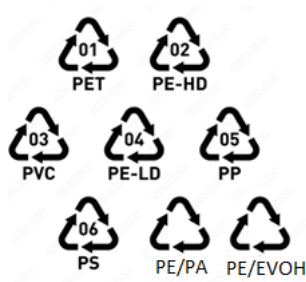
<https://kunststoffverpackungen.de/wp-content/uploads/2020/05/Questions-Answers-on-the-use-of-rigid-plastic-packaging1.pdf>

Date published: 23.11.2017	Compiler of document: VPE IP, Bonn Duisdorf	Approved by Process owner: VPE IP, Bonn Duisdorf	Page 3 of 4
-------------------------------	--	---	-------------

B-ENG-KIP-FR Mode d'emploi pour les bouteilles et les bidons

9 Codes de recyclage

Conformément à norme 97/129/EG et 94/62/EG



Vous trouvez aussi ces informations sur notre site :

<https://www.kautex.com/en/packaging/catalogs-brochures>

Date published:	Compiler of document:	Approved by Process owner:	Page 4 of 4
23.11.2017	VPE IP, Bonn Duisdorf	VPE IP, Bonn Duisdorf	